

---

**Nombre de membres en**

**exercice:** 19

**Séance du 19 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf janvier, l'assemblée régulièrement convoquée le 12 janvier, s'est réunie sous la présidence de Marielle ALARY.

**Présents :** 15

**Votants :** 15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

**Sont présents :** Marielle ALARY, Pierre FOUCHE, Catherine LOUBIERE, Pierre LABANT, Christiane BOYER, Christian DAURAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT, Louis BONNEVAL, Pierre LEYMAT, Magalie GERAUD, Jean-Pierre RUARD, Valérie MEVOLLON-TALLIS, Théo BELAUBRE, Nicole CASAGRANDE

**Représentés :**

**Excusé(e)s :** Patrick FAURI, Martine GARNIER, Jean-Paul BOURDET, Cendrine CHANTEPIE

**Secrétaire de séance :** Pierre LABANT

---

**Ordre du jour :**

- **Délégation de la compétence Eclairage Public (EP) – Mise à disposition des biens à la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL)**
- **Adhésion de la commune de Floirac au Syndicat des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMV)**
- **Décision modificative N°1 budget commune**
- **Restauration et achat de la bibliothèque et de matériel informatique – demande de subvention**
- **Aménagement de la gare en espace pluridisciplinaire – demande de Fonds Leader**

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19H10.

M. Pierre LABANT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

**01-2022 Délégation de la compétence Eclairage Public (EP) – mise à disposition des biens à la Fédération Départementale d'Énergie du Lot**

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), en date du 20 décembre 2011,

Vu le règlement de la FDEL fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence optionnelle de l'éclairage public, en application de l'article 2.3 de ses statuts,

Vu la délibération du 6 novembre 2020 demandant le transfert de sa compétence éclairage public à la FDEL,

Vu l'état physique du parc d'éclairage public communal en date du 06/12/2021,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, en complément de la délibération initiale précitée :

- ✓ De confirmer la délégation de la compétence communale EP à la FDEL, dans les conditions fixées par son règlement,
- ✓ De valider l'inventaire du parc EP communal réalisé par la FDEL,
- ✓ De mettre à disposition de la FDEL, à titre gratuit, les biens concernés. Cette mise à disposition sera constatée par la signature d'un procès-verbal contradictoire, conformément à l'article L.1321 du C.G.C.T.,
- ✓ D'inscrire au budget communal la constatation comptable de la mise à disposition des biens. Les emprunts en cours, contractés par la commune pour financer ses ouvrages EP avant le transfert de la compétence, resteront à sa charge et ne s'imputeront pas sur sa contribution annuelle. La commune continuera à les gérer jusqu'à leur extinction.
- ✓ De transmettre à la FDEL le montant de la valeur (initiale ou forfaitaire) ou du coût historique des installations

- d'EP,
- ✓ D'autoriser Mme La Maire à signer toutes pièces à intervenir, en particulier le procès-verbal de mise à disposition des biens.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### 02-2022 Adhésion de la commune de Floirac au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD)

Madame La Maire rappelle que la commune est adhérente au SMECMVD et informe que, par délibération en date du 08 décembre 2021, le SMECMVD a accepté l'adhésion de la commune de Floirac à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ D'accepter la demande d'adhésion de la commune de Floirac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### 03-2022 Décision modificative N°5 – Budget commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des opérations de fin d'exercice, il faut émettre un mandat d'ordre budgétaire au compte 6817 pour un montant qui correspond à 15% des créances de plus de deux ans non recouverts.

#### Dépenses

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
68	6817		Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	1813.00	
				1813.00	

#### Recettes

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
70	7067		Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements		1 813.00
					1 813.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder au virement des crédits ci-dessus

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

## 05A-2022 Restauration de la bibliothèque et achat de matériel informatique - demande de subventions

Madame La Maire informe le conseil municipal que la bibliothèque des Quatre-Routes du Lot existe depuis plusieurs années dans un local en location. Lorsque l'opportunité de l'achat d'un salon de coiffure au cœur du village s'est présentée, la municipalité précédente a saisi l'occasion de ne plus dépendre d'une location et de se positionner dans un lieu plus stratégique afin de renforcer l'offre de service à la population.

Afin de respecter les préconisations des commissions de sécurité et d'accessibilité, la commune doit faire quelques travaux : toilettes pour les personnes à mobilité réduite, accès normalisé, réfection et amélioration d'une partie du réseau électrique, remplacement de la vitrine trop fragile et dangereuse et signalétique explicite.

L'achat du bâtiment et les montants des travaux à engager s'établissent ainsi :

Acquisition	Montant HT
Bibliothèque	35 000.00€
Travaux	
Menuiserie	3 412.14€
Placo	1 967.13€
Vitrine	1 852.55€
Electricité	6 602.14€
Vitrophanie	2 562.00€
Matériels informatique	784.00€
Total	52 179.96€

Madame la Maire propose donc de solliciter des aides auprès de l'Etat (DETR) et du Département FAST) et d'adopter le plan de financement suivant :

Origine des fonds	%	Participation attendue
Etat (DETR)	30%	4 918.78€
Département (FAST)	45%	23 480.98€
Commune	25%	23 780.20€
	100%	52 179.96€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les travaux envisagés
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Madame la Maire à signer les devis correspondants et tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
- Charge Madame la Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès des différents organismes.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

## 06-2022 Aménagement de la gare en espace pluridisciplinaire - demande de subvention Fonds Leader

Madame La Maire explique au conseil municipal que nous avons commencé la réalisation d'une maison pluridisciplinaire sociale et de santé dans les locaux de la gare SnCF des Quatre-Routes qui a été achetée par la commune en 2019.

Un premier projet consistait à accueillir des professionnels de santé et une médiathèque, et s'élevait à 570 208.73€ HT.

Celui-ci a fait l'objet d'une demande de subventions DETR, Région, Cauvaldor et a reçu à ce jour les notifications.

La nouvelle municipalité, a choisi de modifier le projet pour lui donner une meilleure cohérence et mieux répondre aux besoins de la commune. Nous y avons intégré, à la place de la médiathèque pour laquelle nous avons déjà des locaux, un centre social. Celui-ci est porté par l'association multi-rencontres du Rionet et occupe actuellement des locaux privés en location sur la commune. Ce centre social a une activité très importante, compte tenu de la population vieillissante, de la population précaire de cette commune au passé industriel et ouvrier. Sa présence est donc particulièrement justifiée.

Pour intégrer ce centre social, nous avons décidé d'une extension du projet initial et avons donc porté le coût total du projet à 705 429.96€ HT.

Nous avons choisi une extension innovante et de haute qualité énergétique d'un point de vue de la construction.

Cela entraîne une participation plus importante de la commune et porte le besoin d'autofinancement à 370 614.00€ HT.

Compte tenu de tous ces éléments, une subvention au titre de Fonds Leader peut être demandée auprès du PETR - GAL de Figeac.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 705 429.96€

N° LOT	CATEGORIE	ETS	MONTANT HT
01	VRD	BROUSSE	28 998.09€
02	GROS ŒUVRE	TRUEL MACONNERIE	185 704.29€
03	CHARPENTE BOIS	POULET	56 131.90€
04	CHARPENTE METALLIQUE	PINSAC	12 374.58€
05	COUVERTURE - ETANCHEITE	POULET	38 898.05€
06	MENUISERIES ALUMINIUM	DELBOS BONNEVAL	101 031.20€
07	MENUISERIES BOIS	DELBOS BONNEVAL	19 842.00€
08	PLATRERIE - ISOLATION	SUDRIE	66 175.90€
09	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES	S.P.B.	31 062.94€
10	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE	PICOULET	74 330.00€
11	ELECTRICITE courant forts et faibles	AEL	49 889.05€

12	PEINTURES	ALLIANCE 360	15 791.96€
13	ASCENSEUR	N.S.A.	25 200.00€
	<b>COÛT GLOBAL</b>		<b>705 429.96€</b>

Madame la Maire propose le plan de financement suivant :

Origine des fonds	%	Montants	
Etat (DETR)	32.33%	228 084.00€	Notifiée
Région	13.12%	92 552.00€	Notifiée
Département (FAST)	14.92%	105 266.00€	Notifiée
CAUVALDOR (fonds de concours)	7.09%	50 000.00€	Notifiée
Fonds Leader	12.54%	88 441.98€	
Auto-financement	20%	141 086.00€	
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>705 429.96€</b>	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
- Charge à Madame la Maire de solliciter la subvention correspondante auprès PETR - GAL de Figeac.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Madame la Maire tenait à remercier, en Conseil Municipal, la secrétaire de mairie Cécile Lasfargues pour le travail important fourni dans le montage du dossier Leader.

## Questions diverses :

- Annulation du repas des aînés et distribution de colis pour les aînés

Le repas offert aux aînés, programmé en janvier, a été annulé en raison du contexte sanitaire. Un colis comprenant un assortiment de gourmandises leur a été distribué en remplacement de ce repas.

- Retour sur bulletin municipal et le site internet de la commune

Nous allons procéder à la distribution du troisième bulletin municipal. Ce bulletin donne la parole aux élus pour présenter les travaux et dossiers en cours, mais également aux associations de la commune pour se faire connaître et exposer leurs projets.

Madame La Maire remercie Théo Belaubre pour le travail de mise en page et la mise en place d'une charte graphique reprise sur les différents documents édités par la commune.

Théo Belaubre précise que le nouveau site internet de la commune verra prochainement le jour. Nous avons en effet perdu la totalité du site internet précédent dans l'incendie qui avait ravagé le data center où il était hébergé. Une collaboration avec Bruno Derret, créateur de site internet à Saint-Denis-près-Martel, a été mise en place pour la création du nouveau site internet. La page d'accueil du futur site est d'ores-et-déjà consultable à l'adresse suivante : [www.levignonenquercy.fr](http://www.levignonenquercy.fr)

- Retour adressage

Pierre Labant précise que le travail en cours sur l'adressage a été présenté lors de trois réunions publiques à Cazillac au mois de décembre. Il s'agissait de présenter la démarche, la méthode et les propositions d'odonymes (les noms de routes). Il s'agissait également de recueillir les remarques et suggestions des résidents sur nos propositions. Aux Quatre-Routes, le travail ayant été déjà réalisé par la précédente municipalité, il n'y aura que quelques modifications à apporter à la marge afin de procéder à l'officialisation de l'adressage. Les riverains concernés seront consultés.

- Retour PLUIH

Marielle Alary indique que le travail en cours, réalisé à l'échelle de Cauvaldor, sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUIH) a pris beaucoup de retard. Après avoir confié la réalisation de ce travail à des bureaux d'études, Cauvaldor reprend la réalisation de ce plan en régie. Il sera normalement finalisé en 2023 ou début 2024

- Retour sur la commission sociale de CAUVALDOR

Christiane Boyer précise que les Maisons « France Services » de Martel et Souillac seront ouvertes au public en janvier.

Le Contrat Local de Santé sera signé au mois de février en conseil communautaire pour organiser le maillage territorial de l'offre de santé. Il s'agit d'un contrat signé entre Cauvaldor et l'ARS qui va permettre de mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire.

- Retour finances

Pierre FOUCHE présente la situation des grandes masses de dépenses et recettes de l'année 2021. Il précise que ces chiffres ne sont pas définitifs, il y aura certainement quelques ajustements de début d'année à faire. Les comptes définitifs (compte administratif) seront présentés lors du prochain conseil municipal du 18 mars.

## SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2021

### FONCTIONNEMENT DEPENSE

### FONCTIONNEMENT RECETTE

	PREVISION BUDGETAIRE	AJUSTEMENT DM	MANDATS EMIS	DISPO		PREVISION BUDGETAIRE	TITRES EMIS	DISPO
<b>DEPENSE</b>	894 724,00		852 263,00		<b>RECETTES</b>	902 425,00	879 111,00	
Charges à caractère général	242 382,00	15 697,00	258 078,00		Vente produits	87 650,00	111 044,00	
Charges dépensées + frais assimilés	414 840,00	4 328,00	419 158,00		Impôts et taxes	399 023,00	385 679,00	
Atténuation de produits (AC CAUVALDOR)								
4ième trimestre	95 000,00		70 845,00		Dont 4ième trimestre à percevoir		30 856,00	
Autres charges de gestion courante	120 561,00	8 589,00	94 968,00		Dotations et participations	359 752,00	315 737,00	
<b>Montant indemnités</b>	<b>68 000,00</b>		<b>65 271,00</b>		A percevoir dota décembre		9 112,00	
<b>Subventions associations</b>	<b>25 351,00</b>		<b>25 091,00</b>		Remboursement frais scolaires autres communes		44 000,00	
Charges financières	7 260,00		7 259,00		Autres produits gestion courante	56 000,00	62 131,00	
Dépenses imprévues	12 000,00	12 000,00						
Charges exceptionnelles	1 000,00	564,00	563,00					
Autres charges de gestion courante	1 681,00		1 380,00					
<b>TOTAL</b>	<b>894 724,00</b>		<b>876 405,00</b>	<b>18 319,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>902 425,00</b>	<b>958 559,00</b>	<b>56 134,00</b>

### INVESTISSEMENT DEPENSE

DEPENSE Opérations non individualisées		
Voirie		49 408,00
Entretien bâtiments		
Ecole	6068	
Eglises	1272	14 261,00
Autres	6921	
Matériel		9 680,00
Assainissement		4 188,00
Divers		11 962,00
Reserve foncière		33 000,00
Climatisation salle des fêtes		
Bibliothèque		
Gare		63 598,00
Logement		1 079,00
Défense incendie		59 818,00
WC école 4 routes		15 152,00
Sécurisation routière		6 845,00
<b>TOTAL</b>		<b>215 091,00</b>

➤ Remerciements Jarrige :

Madame la Maire tient à remercier chaleureusement l'entreprise Jarrige pour l'aménagement paysager du rond point qui permet d'accéder au supermarché Carrefour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00